

Image not found or type unknown



Attachment familiales

Par **Asil**, le **19/02/2020** à **21:48**

Salut, je Suis tunisienne j'ai 26ans mon pere est francais ma mere a sa carte de residence mes freres et ma soeur ont la nationalite francaise donc je suis seul en tunisie es que j'ai le droit de rejoindre ma famille ? Merci d'avance

Par **youris**, le **20/02/2020** à **08:47**

bonjour,

pour rejoindre votre famille en france, vous devez obtenir un visa, il est possible d'obtenir un titre de séjour en raisons de liens privés et familiaux avec votre famille vivant en france.

vous devez vous adresser à un consulat de france.

vous devrez justifier d'avoir des ressources stables et suffisantes pour vivre en france ainsi que d'avoir une couverture maladie, le principe est que vous ne soyez pas à la charge de la france, une fois arrivé sur le sol français.

quel est votre métier ?

voir ce lien: <https://www.justice.fr/fiche/liens-prives-familiaux-invoquer-etranger-sejour>

salutations

Par **Asil**, le **20/02/2020** à **13:45**

Bonjour, je suis diplomee mais maintenant je ne travail pas , es que c'est faisable mon pere qui va mon prendre en charge compris tous (logement ,nourriture...) ?

Par **youris**, le **20/02/2020** à **17:29**

les diplômes obtenus en tunisie ne sont pas obligatoirement reconnus ni équivalents en france.

il ne faut pas oublier la couverture maladie, un jour d'hôpital c'est 2000 € par jour.

Vous devez vous rapprocher d'un consulat de france.

Par **Asil**, le **20/02/2020** à **19:53**

Y'a pas de solution pour ma situation? Qu'es que je dois faire? je suis seul en tunisie toute ma famille en france merci d'avance